

POSTULAT

Auteur	Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Reinhold Schnyder, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataires
Objet	Aménagement du territoire: le Valais a-t-il un plan B?
Date	15.02.2013
Numéro	4.0018 (anc. 4.246)

La politique d'aménagement du territoire dans le canton du Valais est en retard sur la législation, et ce depuis déjà des décennies. Cette négligence pourrait bientôt nous rattraper.

Le 3 mars 2013, nous voterons sur la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Actuellement, le canton du Valais est plus ou moins seul à faire campagne en faveur du non aux urnes.

Si cette nouvelle loi sur l'aménagement du territoire est acceptée le 3 mars 2013, le canton du Valais se retrouvera face à un défi majeur.

Pour pouvoir mettre en œuvre cette loi, nous devons disposer en effet de tous les faits et chiffres pertinents.

Nous avons besoin pour chaque commune des données chiffrées concernant les dimensions actuelles des zones constructibles, des surfaces non bâties ainsi que des surfaces qui devraient faire l'objet d'un dézonage.

Par ailleurs, nous devons savoir ce que signifie la formule «des terrains à bâtir pour 15 ans». Combien de mètres carrés compte-t-on par habitant?

Y a-t-il des critères différents pour les communes urbaines et rurales?

Conclusion

Nous prions le Conseil d'Etat de nous indiquer si – outre l'espoir que le peuple suisse rejettera la nouvelle loi –, il dispose d'un plan B.

Nous demandons au Conseil d'Etat de fournir toutes les informations pertinentes concernant l'aménagement du territoire par commune.